

SNALC

Écoles ▶ Collèges ▶ Lycées ▶ Supérieur

n°9 - avril 2015

www.snalc.fr

SNALC – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS

Sommaire

- 1 ■ Délire égalitariste et chronique annoncée d'une tentative de mise au pas rampante
- 2 ■ Les langues
■ Appel à la grève et à la manifestation
- 3 ■ Situation particulière de l'allemand
■ Adhésion d'un nouveau syndicat
■ Connectez-vous !
- 4 ■ Responsables académiques
- 5 ■ Bulletin d'adhésion

Le SNALC-FGAF est un syndicat réactif et participatif. Remplissez notre formulaire, et vous serez contacté(e) par nos responsables dans les plus brefs délais :

Cliquez :



Flashez :

Contactez : prive@snalc.fr

LA LETTRE D'INFORMATION Enseignement privé sous contrat

Délire égalitariste et chronique annoncée d'une tentative de mise au pas rampante



Non seulement le ministère s'attaque comme jamais au collège (public et privé) en le condamnant à encore plus d'uniformité, d'iniquité et d'échec pour tous⁽¹⁾, mais le voilà qui, par le sifflet d'un certain Pierre Merle, annonce une nouvelle attaque (in *La Vie des idées*), cette fois-ci contre l'Enseignement privé sous contrat, qui se voit ainsi attaqué sur deux fronts : celui du collège et celui de son existence même.

Il fallait s'attendre à cette seconde attaque pour deux raisons :

1°/ l'enseignement privé sous contrat permet à l'État de faire des « économies »⁽²⁾ substantielles ; mais le voilà accusé aujourd'hui de « choisir les élèves tout en bénéficiant des largesses de l'État ». Pierre Merle présente l'Enseignement privé sous contrat comme agissant non seulement « contre les lois de la République » mais également « contre la laïcité ». Bref : voilà comment l'on nous titille en sifflant le projet de défaire la loi Debré (1959) et pourquoi pas ? de rallumer la guerre des écoles – et tant pis pour les économies ! Cette attaque voudrait-elle masquer celle contre le collège ?

2°/ L'Enseignement privé sous contrat constitue un ensemble important, évalué à environ 20% du système éducatif français, 1^{er} et 2nd degrés. Aujourd'hui, l'actuel ministre de l'Éducation nationale milite idéologiquement pour une « culture de l'égalité » c'est-à-dire en français courant, pour un nivellement aussi fort et donc aussi destructeur que possible. Or, il suffit de lire les nombreux courriels de professeurs au sujet de la « réforme du collège » pour comprendre que le désastre du collège entraînera une nouvelle fuite du public vers le privé, d'où la possibilité d'une guéguerre préventive. Ceci explique cela, c'est consternant, mais logique.

En réponse à cette tentative contre le privé : contrairement à ce que prétend ce monsieur, l'Enseignement privé sous contrat obéit à la loi de 1959, dont les dispositions sont passées dans le Code de l'Éducation « à droit constant » ; la première tentative hostile au privé signée Mitterrand-Savary a déclenché les plus fortes manifestations de l'Après-guerre en 1984 et l'on peut craindre (ou

(1) Cf. communiqués récents du SNE-FGAF et du SNALC-FGAF.

(2) in *Société Civile* n° 114 du 29/06/2011.

.../...

espérer) qu'il en serait de nouveau, ainsi puisque les plus ardents défenseurs de l'Enseignement privé sont surtout les parents et grands-parents qui se font du souci pour leurs enfants et leur nombre n'a pas diminué.

Nous avons pris l'habitude des reculades du Gouvernement dans d'autres domaines, mais il nous paraît étrange de le voir rallumer des brûlots précisément en période électorale (« départementales ») et pré-électorale (« régionales »). L'Éducation nationale n'a pas à servir les intérêts des idéologues et elle a besoin de travailler en paix !

Que demande le SNALC-FGAF relativement au projet ministériel de « réforme » du collège ? Il demande que soit mis fin à cette entreprise de démolition de notre système éducatif et rappelle qu'il vient d'organiser un colloque sur le collège le 2 avril au théâtre Adyar à Paris, qu'il a déjà présenté son projet complet de « collège modulaire » et qu'il s'appête à présenter son projet tout aussi complet de « Lycée de tous les savoirs » (site : www.snalc.fr).

Voilà qui est bien plus constructif que toutes ces attaques sous couvert de « lutte contre l'élitisme ». À ce sujet, le SNALC-FGAF rappelle qu'il est pour l'élitisme républicain, c'est-à-dire pour la possibilité donnée à chaque élève, apprenti, étudiant, d'aller aussi loin que possible dans l'acquisition des connaissances, des savoirs et des savoir-faire afin de trouver ensuite une place méritée et reconnue dans la société.

Hervé GARLET

Secrétaire national - Enseignement Privé

Les langues

On n'en finit plus de traiter ce sujet qui revient en force en raison du traitement qui lui est réservé par le projet ministériel de « réforme » du collège.

D'abord les langues et cultures de l'Antiquité : le projet initial de « réforme » du collège prétend les rabaisser au niveau d'aimable occupation de collégiens entre deux heures mal définies, ce qui signifie bien clairement que de moins en moins (encore moins !) d'élèves auront la possibilité d'étudier le latin et le grec ancien ; ce dernier a d'ailleurs presque disparu des collèges et désormais, même des programmes. À ce sujet, il est intéressant de noter la faiblesse de l'argument selon lequel l'étude de ces deux langues anciennes serait génératrice « d'inégalités » et que leur suppression réglerait le problème (inventé de toutes pièces) ; en effet, le système éducatif anglo-saxon donné parfois en exemple (en réalité, les seuls États-Unis d'Amérique en présentent déjà des variantes fort diverses !) aurait éliminé latin et grec ancien, ce qui serait très démocratique... Faux : en Grande-Bretagne, 40% des élèves fréquentent les écoles privées et celles-ci recrutent entre autres sur la possibilité d'apprendre ces deux langues qui ont effectivement à peu près disparu des écoles publiques ; de là à en déduire que l'Enseignement public britannique a pour mission de faire vite, mal et pas cher, il n'y a qu'un pas que l'on n'aimerait pas voir franchi en France, car les collègues de l'Enseignement public comme ceux de l'Enseignement privé sous contrat ont à cœur la réussite de tous les élèves et refusent le sabotage du collège. Les réactions décidées des associations de spécialistes n'ont évidemment pas manqué !

Ensuite, les langues modernes : les classes bi-langues et les sections européennes offrent (offraient ?) à tous les élèves motivés ayant la chance de trouver un collège ad hoc la possibilité, et non l'obligation, d'étudier

DEUX langues dès la classe de sixième, l'une étant obligatoirement l'anglais. Sachant que, maintenant, quasiment tous les élèves ont commencé à apprendre l'anglais en classes primaires, la bi-langue permet les combinaisons anglais1-allemand, anglais1-espagnol, anglais1-italien... Las ! Les crédits étant insuffisants pour répondre à la demande parfois supérieure à l'offre, « on » a découvert en haut lieu que ce dispositif serait générateur « d'inégalités » insupportables, puisque certains élèves en profitent et pas d'autres – comme si les méchants professeurs faisaient leur petit marché au début du collège sur des critères inavouables en démocratie ! Conclusion : « on » supprime. Et pour faire passer la pilule, tous les élèves commenceront l'étude d'une seconde langue en classe de cinquième. **Exactement ce qu'il ne fallait pas faire pour des raisons pédagogiques que les enseignants connaissent** ; en effet, certains élèves qui pouvaient commencer en classe de sixième se voient retardés, d'autres qui auraient bien besoin de faire d'abord et surtout des progrès en français vont devoir accepter une nouvelle situation d'échec, et d'autres, enfin, s'accommoderont de cette possibilité à l'exclusion de toute autre. Les professeurs d'espagnol s'attendent à des classes désormais encore plus chargées, puisque l'espagnol est souvent choisi par défaut (ayant la réputation d'être « facile » et, de toute façon, la seule langue proposée dans beaucoup de collèges) et les professeurs d'allemand, mais aussi de russe etc., s'attendent corrélativement à perdre encore plus d'élèves ; conséquence : des services sur plusieurs établissements, des départs à la retraite non remplacés, des postes supprimés. Beau résultat en perspective.

Ajoutons à ce tableau que les élèves privés de classe bi-langue et de section européenne progresseront nettement moins, en ayant pour seule consolation de commencer la

langue 2 en classe de cinquième (en même temps qu'un peu de latin ?). Bref : on nivelle.

Faut-il préciser que le SNALC-FGAF est résolument contre cette fable de l'inégalité destinée à masquer les économies les plus discutables dans un système scolaire qui ne brille pas par son efficacité en langues ? ■

Appel à la grève et à la manifestation

Vous avez bien lu, le SNALC-FGAF appelle à faire grève – c'est rare et en dit long sur la situation du collège – et à manifester le mardi 19 mai.

Si le projet ministériel de « réforme » du collège était retiré, cet appel le serait également.

Pour vous encourager : nos informations font état d'un malaise grandissant autour de l'actuelle ministre de l'Éducation nationale en raison de l'émoi suscité par la suppression des lettres classiques et des langues autres que l'anglais et l'espagnol, ainsi que par la suppression des classes bi-langues et des sections européennes. Cet émoi ne ronge pas que son entourage parisien. En particulier, au-delà des 59 députés français qui viennent de lui rappeler la qualité des relations franco-allemandes, ce sont désormais les partenaires des pays de langue allemande qui réagissent, notamment par des articles dans la presse de langue allemande.

Combien de temps cette personne peu compétente pourra-t-elle être encore maintenue à ce poste qui ne lui convient visiblement pas ???

Situation particulière de l'allemand

Qualifiée comme les langues et cultures de l'Antiquité, de discipline élitiste (sans rire), l'allemand est très sévèrement menacé. Qui veut tuer son chien dit qu'il a la rage.

L'A.D.E.A.F.⁽¹⁾ réagit de toutes ses forces, rappelle pour la énième fois que l'allemand n'a rien d'élitiste, bien au contraire, puisque l'apprentissage de cette langue ouvre des perspectives d'emploi, que la suppression des bi-langues et des sections européennes condamne encore plus les élèves issus de familles peu favorisées à se contenter de toujours moins, alors qu'ils ont besoin de l'École pour progresser et réussir. Elle appelle toutes les personnalités françaises et étrangères à agir auprès du MEN pour mettre fin à cette entreprise de destruction.

Le SNALC-FGAF soutient entièrement cette démarche, appelle tous les lecteurs de la présente lettre à signer la pétition de l'A.D.E.A.F. (sur leur site⁽²⁾ ou sur le nôtre) et à sensibiliser les chefs d'établissement, les parents, les municipalités etc.

À ne pas perdre de vue, chers collègues germanistes, que l'heure et demi « récupérée » en LV2 (puisque l'on passera de 2x3 heures actuellement à 3x2,5 soit 7,5 au lieu de 6) ne compensera pas la perte des heures de bi-langue et de section européenne ! Conclusion : votre principal diplôme sera dorénavant votre permis de conduire, car vous enseignerez dans deux collèges si vous êtes agrégés, voire trois si vous êtes certifiés... La tentation

de la bivalence vous guette déjà pour échapper à ce triste sort.

Sans bi-langue ni section européenne, ne comptez pas maintenir longtemps votre jumelage, vos échanges scolaires et votre enthousiasme.

Ayez toutefois une pensée pour vos collègues de russe, d'italien etc. (langues dites « à faible diffusion ») qui vous quitteront peut-être bientôt – et une autre pensée pour vos collègues d'espagnol qui vivront la situation inverse avec des classes bien pleines.

Il vous appartient d'essayer de limiter la casse en obtenant de votre chef d'établissement qu'il « adapte » cette réforme si elle devait être partiellement ou totalement maintenue. Par exemple, on envisage déjà, ici ou là, de donner

des heures financées sur les fonds propres de l'établissement, d'embaucher des étudiants étrangers pour assurer certaines heures d'oral, de faire appel à des collègues retraités. **Ce bricolage destiné à limiter le sabotage laissera toutefois un goût très amer à tous les collègues qui se sont investis pendant des années au profit de leurs élèves et plus largement à la vie franco-allemande. Rappelons ici que les francophones et les germanophones d'Europe sont 175 millions !** Précisons aussi que si l'enseignement de l'allemand périclité chez nous, il en ira de même pour l'enseignement du français en Allemagne, Autriche, Suisse.

Parlé vou globich ? You spic globish ? Yeeeh !
Zat is ze future ! ■

Adhésion d'un nouveau syndicat

Rappel : le **SNALC** est affilié à la **CSEN** (Confédération Syndicale de l'Éducation Nationale), elle-même affiliée à la **FGAF** (Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires) et membre de la **CESI** (Confédération Européenne des Syndicats Indépendants).

La **CSEN** est composée du **SNALC**, du **SNE** (Syndicat des Écoles) et du **SPLIN-SUP** (Syndicat des Préparateurs en Laboratoires de l'Éducation Nationale). Un nouveau syndicat va nous rejoindre : le **SIA** (Syndicat des Inspecteurs d'Académie).

Bienvenue !

(1) Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France (loi de 1901).

(2) <http://adeaf.net/>

Connectez-vous !

Sur le site national du SNALC (www.snalc.fr), vous trouverez quantité d'articles intéressants, informatifs, encourageants, dérangeants, documentés, rédigés par des collègues en postes dans divers établissements scolaires.

Vous pouvez aussi consulter les sites académiques ([liste sur le site national](#)).

Responsables académiques

ACADÉMIE	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	TRÉSORIER	DÉLÉGUÉ auprès du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Thierry Tirabi snalc.am@laposte.net - Tél 09.51.52.98.08 http://www.snalc.org	M. Sébastien Lecourtier sebastien.lecourtier@free.fr - 06.12.02.25.23	SNALC – M. Jean-Laurent FLEURY 618, Chemin de Bon Rencontre - 13190 Allauch jlfleury@hotmail.fr	M. Thierry Tirabi - M. Serge Reynoard snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trépagne (Vice-Pdt) - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
BESANÇON	Mme Sylvie Prévot 13 rue du Ballon - 90300 Offemont snalc.besancon@gmail.com - 06.33.26.99.13	M. Sébastien Vieille seb.vieille@wanadoo.fr - 06.61.91.30.49	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	Mme M. Houel - 06.72.07.20.36 - snalccf@free.fr Mme Anne-Marie Marion - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	Mme Marie-Thérèse Alonso 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Thierry Claus Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	Mme Marie-Thérèse Alonso (voir col. Présidente)
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 06.33.92.09.61 - Fax 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc-sd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Richard Piquet rpiquet@aol.com 1, rue de Perseigne - 72610 Champfleury	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 jm-n.duthon@wanadoo.fr 9 bis, route de la Beauté - 63160 Billom	Mme Isabelle Defix - Tél 06.88.18.28.44 isalionel@orange.fr 6, imp. du 4 septembre - 63800 Courmon d'Auvergne	Mme Sabine Dignat - Tél 06.03.11.15.41 dignatsabine@gmail.com 50, rue des Chataigniers - 63800 Courmon d'Auvergne	M. J-R Lanaret - 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr Mme Chantal Vautrin - 04.73.30.84.84 chantal.vautrin@wanadoo.fr
CORSE	M. Lucien Barbolosi Tél 06.80.32.26.55	Mme Sylvie Chiariglione Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRÉTEIL	M. Loïc Vatin - Tél 07.82.95.41.42 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damiene Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damiene.vatin@free.fr	M. Olivier Durand Tél 09.63.65.71.95 - snalcdurand@orange.fr
DIJON	M. Maxime Reppert Tél 06.60.96.07.25 - maxime.reppert@gmail.com Mme F. Morard (Vice-Pdt) - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	M. Maxime Reppert Tél 06.60.96.07.25 - maxime.reppert@gmail.com Mme Françoise Morard - 06.62.72.66.37
GRENOBLE	M. Grégory Corps 37, place Saint Bruno - 38000 GRENOBLE Tél 06.83.01.63.78 - gregory.corps.snalc@gmail.com	M. Bernard Lévy Tél 06.45.16.55.25 - flo.ber@aliceadsl.fr	Mme Anne Mugnier a.mugnier.snalc@gmail.com Tél 06.13.63.89.46	M. Alexandre Froelicher - Tél 06.70.77.19.93 42, rue Pierre Semard - 38000 Grenoble alexandre.froelicher@gmail.com
LILLE	M. Benoît Theunis - snalc.lille@orange.fr 6, rue de la Métairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - apt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Frédéric Bajor - f.bajor@gmail.com Le Mazoudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^e Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	SNALC - M. Saillol 6, rue Monnet - 23000 Guéret	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app' 64 - 87100 Limoges ogrfrederic@orange.fr
LYON	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	Mme Anne-Marie Le Gallo-Piteau Tél 06.08.43.31.12 annemarie.lgp@wanadoo.fr	Mme Sylviane Arweiler 36, Avenue du château - 69003 Lyon 04.72.33.21.16 - arweiler.snalc@wanadoo.fr	Mme Sylviane Arweiler (voir col. Trésorière)
MONTPELLIER	M. Karim El Ouardi - 06.43.68.52.29 president.snalcmontpellier@gmail.com Mme Sarah Daho (Vice-Pdt) - s.daho@laposte.net	M. Vincent Clavel rue du Puits Descarces - 30190 Brignon v.clavel@yahoo.fr - 06.65.55.75.76	Mme Christine Begue 30, rue du Grenache - 66200 Latour Bas Elne beguechristine@neuf.fr	Mme Salima Goujdad - Tél 06.40.12.95.54 salima.goujdad@free.fr - 1100 av de St Mour - Bat B - Apt 26 res. Le Parc de St Mour - 34000 Montpellier
NANCY METZ	Mme Anne Weiersmüller - 06.76.40.93.19 (Vice-Pdt) Mme Elisabeth Exshaw 03.83.90.10.90 - snalc.lorraine@orange.fr	M. Malik Mostefaï - Tél 03.83.36.42.02 SNALC - 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Marie-Christine Loeuille-Carliet SNALC - 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmüller Tél 03.83.36.42.02 ou 06.76.40.93.19 snalc.lorraine@orange.fr
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 07.71.60.39.58 38, rue des Ecochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Laurence Méric-Bonini - 06.41.23.17.29 10, rue du lieutenant de Monti - 44400 Rezé laurence-bonini@orange.fr	M. Laurent Marconcini SNALC - 4, rue de Trévis - 75009 Paris	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszky Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	Mme Dany Courte (voir col. Secrétaire) Tél 06.83.51.36.08
ORLÉANS TOURS	M. François Tessier - Tél 06.47.37.43.12 21 bis, rue George Sand - 18100 Vierzon presi-orleans@snalc.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleanstours@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Fabienne Leloup flepoupsnalc@yahoo.fr Tél - 01.40.22.09.92 - 07.70.43.98.05	M. Christophe Repplinger snalcparissecretariat@gmail.com Tél 06.98.40.71.98	M. Yan Pradeau SNALC - 4, rue de Trévis - 75009 Paris ypradeausnalc@gmail.com - 07.81.36.65.30	Mme Fabienne Leloup Tél 06.59.96.92.41 (voir col. Présidente)
POITIERS	M. Toufik Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	Mme Véronique Le Divillec-Foucry vledf@orange.fr Tél 06.29.99.28.26	Mlle Elodie Le Droucpeet 6, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufik Kayal (voir col. Président)
REIMS	M. Thierry Koessler - snalc-reims@laposte.net 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims Tél 06.50.51.19.60 - 09.51.57.00.86	M. Francis Nizet - fnizet@yahoo.fr 17, route Royale - 08210 Mouzon Tél 06.50.76.16.92	Mme Fabienne Koessler snalc-reims@laposte.net 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims	M. Thierry Koessler (voir col. Président)
RENNES	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr 20, les Riais - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Henri Ayala hoyal@libertysurf.fr 20, les Riais - 35470 Bain-de-Bretagne	Mme Brigitte Ayala (voir col. Présidente)
LA RÉUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis	M. Jérôme Motet 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
ROUEN	M. Thieil - snalcraven@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	M. Patrick Buffet 85, rue Jean Leconnet - 76000 Rouen Tél 02.35.70.58.20	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	M. Jean-Pierre Gavrilovic SNALC - 5 a boul. du président Edwards - 67000 Strasbourg jp_gavri@yahoo.fr - Tél 07.81.00.85.69	M. Guy Hervé Westermann 2, rue de l'Été 68720 - Spechbach-le-Bas Tél 03.89.25.53.24 - snalc-strasbourg@snalc.fr	Mme Valérie Blondel snalc-strasbourg@snalc.fr	M. Sébastien Hirth hirth@hotmail.com
TOULOUSE	M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95	M. Jean-Christophe Deydier jcdeydier@yahoo.fr Tél 06.15.73.50.76	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - apt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	M. J-F Berthelot (voir col. Président) M. Jean-Christophe Deydier (voir col. Secrétaire)
VERSAILLES	M. Frédéric Seitz - 06.95.16.17.92 4, rue de Trévis - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	Mme Anna Delmon - 06.95.33.13.45 4, rue de Trévis - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	M. Matthieu Poiré snalc.versailles@gmail.com	M. Frédéric Seitz (voir col. Président)
DÉTACHES ÉTRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann vor der Brügge Tél 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	M. Pierre Fleury Tél 01.47.70.00.55 piflury@yahoo.fr	SNALC Secteur Étranger Outre-Mer 4, rue de Trévis - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge (voir col. Pdt) Mme Anna Delmon - Tél 01.47.70.00.55

FACILE ☺ ! Adhérez en ligne sur le site du SNALC (www.snalc.fr) par **CARTE BANCAIRE (paiement sécurisé et immédiat) :** plus de chèque à remplir, ni de courrier à envoyer, juste quelques clics et c'est fait ☺ !

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques gratuits de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une **économie d'environ 30 euros incluse**, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation



ACADÉMIE DE

Adhésion Renouvellement

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

Née PRÉNOM

Date de naissance

Adresse

CP Ville

Tél. fixe

Mobile

Courriel

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique.

CORPS DISCIPLINE

Cl norm Hcl Éch. Depuis le

Stagiaire TZR Enseignement privé s/c

CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Établissement d'exercice 2014/2015 code

Nom

Adresse

CP Ville

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) délégué SNALC de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.
La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 - Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de € → :

par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**	Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**
AGRÉGÉS Classe Normale				CERTIFIÉS, P-EPS, PLP Classe Normale			
4	190 €	64	197 €	4	160 €	54	172 €
5	200 €	68	212 €	5	170 €	58	177 €
6	210 €	71	225 €	6	180 €	61	185 €
7	220 €	75	238 €	7	190 €	64	196 €
8	230 €	78	252 €	8	200 €	68	209 €
9	235 €	80	268 €	9	210 €	71	225 €
10	245 €	83	287 €	10	220 €	75	243 €
11	250 €	85	297 €	11	230 €	78	257 €
AGRÉGÉS Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIÉS, P-EPS, PLP Hors Classe			
1 à 6	265 €	90	340 €	1 à 7	245 €	83	280 €

ÉTUDIANTS M1/M2	30 €
STAGIAIRES (90 euros de moyenne ailleurs, sans assurance !)	70 €
DISPONIBILITÉ, CONGÉ PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M. A., Assistants Éducation, Adjointes administratifs (Adjaenes), Personnels administratifs retraités	60 €
PROFESSEURS DES ÉCOLES, PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et de SANTÉ	90 €
CLD, ATER, Professeurs RETRAITÉS	125 €
PEGC / CE EPS / Adjointes d'Enseignement	180 €

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES DE LA GMF COMPRISES

CPE, Chefs d'établissement, Inspecteurs, Universitaires... nous contacter (info@snalc.fr)

* Coût réel après impôts : **66 % du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts (ou crédités si non imposable).**

** Moyenne des 2 autres principaux syndicats nationaux du 2nd degré, sans protection juridique (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans votre cotisation SNALC !).

Cotisation de base (cases bleutées) :

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 %

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) : S/T = €

COUPLE avec : - 25 % de S/T (- 25 % pour chaque membre du couple)

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 €

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2^e/3^e chevrons : + 7 €

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC) +

MONTANT À RÉGLER (arrondir à l'euro) : €

Cotisations 2014/2015

le prélèvement automatique

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité
(Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)

FACILE ☺ ! Adhérez en ligne sur le site du SNALC (www.snalc.fr) par **prélèvements automatiques mensualisés (paiement sécurisé et immédiat)** : plus de courrier ni de RIB à envoyer, juste quelques clics et bonjour la tranquillité ☺ !



Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire vous autorisez le SNALC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNALC. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA
FR 87ZZZ000675

NOM, PRÉNOM, ADRESSE du titulaire du compte à débiter

.....
.....
CP

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN (27 caractères commençant par 2 lettres)

Paiement récurrent/répétitif (mensuel)

Référence Unique du Mandat (RUM)

ORGANISME CRÉANCIER Syndicat National des Lycées et Collèges



4, rue de Tréville – 75009 PARIS

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le SNALC que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte

Date :

Signature :

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reconductible : remplissez dater et signez le bulletin d'adhésion au verso ainsi que l'autorisation de prélèvement ci-dessus, accompagnée d'un RIB. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-FGAF – 4, rue de Tréville – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 15 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera tacitement renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin au tarif en vigueur.



→ PUISSANT, EFFICACE, REPRÉSENTATIF

Avec 16 commissaires paritaires **nationaux** et près de 300 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-FGAF est le 2^e syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

→ INDÉPENDANT, HUMANISTE

Être SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-FGAF porte sur la politique éducative. **Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'État...**

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-FGAF, **syndicat humaniste**, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ PROTECTEUR

Le SNALC-FGAF défend les intérêts matériels et moraux des personnels. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**